

COR : Il est possible de financer les retraites

mercredi 14 avril 2010

Déclaration d'Eric Aubin, en charge du dossier retraites à la Cgt.

La CGT s'inscrit en totale opposition avec le catastrophisme des commentaires qui accompagnent depuis deux jours la publication du rapport du Conseil d'orientation des retraites. Ce rapport que le COR vient de rendre public, démontre avant tout la dégradation de l'équilibre financier des retraites, sous le coup de la crise.

Si les conséquences de la démographie à long terme ne sauraient être niées, elles sont parfaitement surmontables. La France est le pays d'Europe où la situation démographique est la plus favorable ; la seule à assurer à terme le renouvellement des générations.

Le rapport du COR montre que la raison fondamentale de la dégradation de l'équilibre financier des régimes est la chute de l'emploi : 680.000 emplois détruits en 2009, une baisse historique de la masse salariale de 1,4%. La crise coûterait à elle seule plus de 600 milliards d'€ aux régimes de retraite. Il n'est pas question que les salariés qui ne sont en rien responsables de la crise en paient le coût.

Pour la CGT il faut une nouvelle politique de l'emploi rompant avec la situation que nous avons connue depuis un quart de siècle. Cela passe par une remise en cause du mode de croissance actuel orienté vers un accaparement de plus en plus important, par les actionnaires, des richesses créées : depuis 25 ans les dividendes versés par les entreprises ont explosé au détriment de l'emploi, des salaires et de l'investissement.

La réduction du chômage ne résout pas la totalité des problèmes mais est indispensable, c'est la moitié du problème du financement des retraites qui serait résolu à long terme. A court terme, une hausse des ressources est indispensable. C'est pourtant la perspective que refuse Monsieur Woerth.

Pour la CGT, il faut une réforme du financement de la protection sociale.

La CGT exige la mise en oeuvre d'une contribution sur les revenus financiers des entreprises au même taux que la cotisation retraite des employeurs (8,2%). Elle exige la remise en cause des exonérations de cotisations patronales et des exemptions de cotisations dont bénéficient l'intéressement, l'épargne salariale, l'épargne-retraite, les stock-options et les attributions d'actions gratuites. Elle propose d'instituer une double modulation des cotisations patronales qui tiendrait compte de la part des salaires dans la valeur ajoutée et des comportements d'emploi des entreprises

En appliquant l'ensemble de ces mesures, on dégagerait les 5 à 6 points de PIB nécessaires à l'horizon 2050 pour garantir de bonnes retraites. Les autres réponses, et en particulier le recul de l'âge de la retraite n'auraient pour effet que de baisser le niveau des retraites et de faire basculer de nombreux salariés âgés dans la précarité.

La CGT mènera une lutte déterminée pour défendre le droit au départ à la retraite à 60 ans et un niveau de pension au moins égal à 75% du salaire d'activité.

Elle appelle à une forte mobilisation unitaire, des actifs et des retraités, dès maintenant et en particulier le 20 avril dans les entreprises et le 1er mai, pour imposer d'autres solutions et empêcher une nouvelle étape de régression des droits à retraite.

Montreuil, le 14 avril 2010